



**Compte rendu du Conseil de Quartier de Clagny-Glatigny**  
**Séance du mardi 1er mars 2011**

**Présents :**

Mesdames et Messieurs : **BOUQUET** (Présidente du Conseil de Quartier), **MASSON** (Vice-président du Conseil de Quartier), **BERREBI**, **CASAL**, **d'HALLUIN**, **DUCAROUGE**, **FAHIMI**, **FONTANT**, **GATTI**, **HONGRE-BOYELDIEU**, **JACQUEMIN**, **LAVASTE**, **LEGRAND**, **LEHERISSEL**, **LETAREAU** (représentant **M. DAVENÉ**), **LOUMEAU**, **MONMONT**, **PERRIN**, **PICIOCCHI** (remplaçant **M. RIBOUD**), **SAINT-SUPÉRY**, **SAUVÉ**, **SIAUD**.

**Invités :**

Mademoiselle, Madame et Messieurs : de **MAZIÈRES** (Maire de Versailles), **VOITELLIER** (Maire-Adjoint à la voirie, à la circulation et à la sécurité), **DESPLAN** (Procureur de la République), **CHERET** (Commissaire de Police), **BOURDIN** (Directeur de la Police Municipale), **SAPORTA** (Maire-Adjoint à l'Urbanisme), **FH. JOURDA & R L PERRAUDIN** (Cabinet d'architectes Jourda), 3 représentants de la Société Kaufman & Broad, **KHALDI** (Directeur de la Maison de Quartier Clagny-Glatigny).

**Autres participants :**

Madame **JACQUES** (Directrice de l'École Primaire Richard Mique), représentants des journaux *Toutes les Nouvelles* et *Le Parisien*, plusieurs habitants du Quartier.

**Excusés :**

Mesdames et Messieurs de **BARMON**, de **SORBIER** de **POUGNADORESSE**, **DECAIX**, **KOUYOUMDJIAN**.

**I - Approbation du CR de la réunion précédente (7 décembre 2010) : à l'unanimité.**

**II - Présentation des acteurs et des actions relatives à la prévention de l'insécurité et à la lutte contre la délinquance**  
**(Interventions de MM. de MAZIÈRES, DESPLAN, CHERET, BOURDIN, VOITELLIER et de plusieurs personnes présentes à la réunion)**

Suite aux événements récents (2 voitures incendiées devant le 13-15 rue La Bruyère pendant la nuit du jeudi 24 au vendredi 25 février) et à la demande de la Présidente du Conseil de Quartier, M. le Maire, M. Desplan et M. Bourdin participent également à la réunion, en plus des intervenants prévus dans l'agenda de la réunion (MM. Voitellier et Cheret).

M. le Maire introduit le sujet, en rappelant que la Mairie est très mobilisée sur les problèmes d'insécurité et de délinquance. Elle travaille en relation étroite avec les instances concernées, d'où leur présence au Conseil de Quartier, pour expliquer et écouter. Il confirme que la Mairie s'occupe des jeunes selon deux axes d'action complémentaires :

- Assurer la sécurité : tout acte délictueux doit être réprimé et sanctionné.
- Insérer les jeunes dans la société et leur donner une espérance.

## II.1 - Points soulevés par les participants qui habitent dans le Quartier ou y ont une activité

- Trafic de drogue très organisé, à proximité de la rue La Bruyère et de la place Laboulaye (les clients sont sur le quartier).
- Sentiment d'impunité de certains délinquants.
- Processus de suivi des interdictions de séjour.
- Nombreux témoignages sur les incivilités (vols, rodéos avec des deux-roues, occupation de cour d'école, insultes, menaces, représailles ...) et les actes de dégradation (véhicules, bâtiments et équipements publics ...).
- Besoin d'organiser la sécurité quand les enfants sont présents dans les écoles.
- Modalités pour déposer plainte (temps d'attente).
- Des personnes ne portent pas plainte, par crainte de représailles.
- Rappel de la configuration du Quartier Clagny-Glatigny :
  - Il est constitué de 3 secteurs : Clagny, Etats-Unis / Pershing et Glatigny.
  - Le secteur de Clagny comporte plusieurs gros sous-ensembles, parmi lesquels la résidence Richard Mique, la Rue La Bruyère (600 logements) ...

Tous les échanges ont permis de faire passer aux responsables de la sécurité le ressenti des habitants du Quartier et leur inquiétude.

## II.2 - Synthèse

- La Mairie et la Police Municipale, la Police Nationale et le Parquet ont la charge de définir et de mettre en œuvre les actions nécessaires à la prévention de l'insécurité et à la lutte contre la délinquance. Ils travaillent en étroite collaboration, chacun dans son domaine de responsabilité ; ils sont très mobilisés et ont la volonté d'arriver assez rapidement à des résultats visibles.
- Pour mener des actions efficaces, la Police Nationale et le Parquet doivent disposer d'un dossier pour cibler les actions. Après chaque constat de délinquance, il est donc nécessaire d'informer tout de suite la Police et de rapidement déposer plainte :
  - Soit en allant au Commissariat de Versailles (19 avenue de Paris).
  - Soit par Internet, sur le site Web du Ministère de l'Intérieur, pour remplir en ligne un formulaire simplifié, utilisable quand il n'y a pas d'atteinte aux personnes (exemple : dégradation de véhicule). Le Commissariat de Versailles contacte ensuite le plaignant, en vue de fixer un rendez-vous pour signer la plainte.
- La situation actuelle est due à quelques individus qui nuisent au « vivre ensemble ». Mais il faut se garder de généraliser, afin de ne pas stigmatiser ni caricaturer leur résidence d'origine :
  - Décrire avec objectivité les cas de délinquance.
  - Ne pas céder à la peur.
- De façon globale, la réponse aux situations de délinquance est une articulation entre répression et action éducative, avec l'aide des Services Sociaux et des relais de la Mairie sur le terrain (Maison de Quartier). Le souci des responsables de la sécurité est en effet d'aller dans une voie d'apaisement et d'insertion / intégration de tous.
- La Police Nationale essaie toujours d'apporter une réponse ferme, mais mesurée, aux problèmes qui se posent, de façon à éviter les réactions en chaîne.
- Le Quartier doit être solidaire devant ces problèmes et mettre face à leurs responsabilités les familles des délinquants, notamment si elles les défendent.
- Chacune des quatre parties prenantes (Mairie et Police Municipale, Police Nationale, Parquet) a détaillé son champ d'action, sa compréhension de la situation et les actions en cours.

## II.3- Intervention M. Le Procureur de la République (Parquet)

- En charge des orientations et actions au titre de la chaîne pénale sur le Département des Yvelines, il a une vue d'ensemble sur ce qui s'y passe.
- Il indique que, pour permettre une vie paisible dans le Quartier, le Parquet et la Police Nationale sont résolus à mener les actions avec fermeté et équité pour que tout rentre l'ordre ; les moyens légaux permettent que « force reste à la Justice ».
- Bien au fait des événements récents et plus anciens dans le Quartier, il insiste sur l'aspect inadmissible des menaces qui sont portées à l'encontre de toute personne et encore plus à l'égard des personnes qui représentent une autorité, quelle qu'elle soit.

- Il demande la collaboration de chacun en cas de menaces, de dégradations, d'incivilités. S'il n'y a pas de plainte, comment savoir qu'il y a eu un problème ? Comment mener les actions nécessaires ?
- Pour ce qui concerne le trafic de drogue, il rappelle les points suivants :
  - Le Tribunal de Versailles est répressif mais juste.
  - Une section spéciale est en place au sein du Commissariat de Versailles pour lutter contre ce fléau, avec l'appui des spécialistes départementaux et nationaux si nécessaire.
  - Il est possible de gérer ces situations mais c'est un travail de longue haleine.
- La Justice ne se réduit pas sa mission à une répression par l'incarcération ; elle essaie d'avoir une action éducative, par les moyens les plus appropriés, en liaison avec les familles. Mais elle ne peut pas transformer par un coup de baguette magique un jeune délinquant en enfant sage et exemplaire.

#### II.4 - Intervention M. le Commissaire de Police (Police Nationale)

- Il explique que, sur un plan statistique, notre Quartier n'est pas plus criminogène que le reste de Versailles, tout en mentionnant, sans les minimiser, les incidents récents.
- Il indique que les bâtiments, halls d'entrées, maisons... sont en bon état, ce qui crée un cadre accueillant, favorable à la sécurité.
- La meilleure réponse à la délinquance est une présence sur le terrain.
- Il explique, sans les détailler, les principes de la surveillance du Quartier.
- Pour que les actions de la Police soient efficaces, il invite chacun à l'informer des actes de délinquance et à rapidement déposer plainte.

#### II.5 - Intervention M. le Directeur de la Police Municipale

- Il explique le fonctionnement de ses unités, en coopération permanente et en complémentarité avec les unités de la Police Nationale.
- La Police Municipale fonctionne de 7 heures du matin jusqu'à bien souvent 3 heures du matin et plus lorsque cela s'avère nécessaire.

#### II.6 - Intervention M. le Maire-Adjoint à la voirie, à la circulation et à la sécurité.

- Il confirme l'excellente coopération entre Police Municipale, Police Nationale et Parquet.
- Il signale les procédures de rappel à l'ordre qui sont mises en place : tout jeune qui s'est fait particulièrement remarquer est convoqué avec ses parents, pour une réunion avec les Services Sociaux, la Police Municipale et la Police Nationale, au cours de laquelle on leur rappelle la loi et leurs devoirs.

#### II.7 - Intervention de M. le Maire, en conclusion à cette partie de la réunion

- Il insiste sur la nécessité de soutenir ceux dont la mission est de réduire et sanctionner la délinquance mais également ceux qui mettent en œuvre les actions d'apaisement et de sensibilisation des familles.
- Il rappelle l'importance de ces actions menées sur le terrain par les relais de la Mairie (Maison de Quartier). La Mairie entend bien continuer dans ce sens par tous les moyens à sa disposition. Une action importante est le dispositif mis en place pour aider les jeunes à trouver du travail, en les rencontrant et en contactant les entreprises locales ou régionales.
- Il indique également que la Mairie travaille pour apporter une réponse à la demande des jeunes de disposer d'un espace de jeu.

### III – Présentation du projet immobilier du 52 avenue de Villeneuve l'Etang (Interventions de M. SAPORTA, de Mme et Mlle JOURDA et des représentants de Kaufman & Broad)

M. le Maire a introduit le sujet en rappelant les qualités du Cabinet d'architectes qui intervient sur ce projet.

- Contexte du projet
  - Projet « respectueux de son environnement », piloté par Kaufman & Broad.
  - Implantation dans un site entouré d'espaces boisés classés (arbres répertoriés), en haut de l'avenue de Villeneuve l'Etang (ancien centre de formation GDF).
  - Permis de construire délivré tout récemment par la Mairie de Versailles.
  - Objectifs du Cabinet d'architectes : insertion harmonieuse dans le site boisé ; donner une belle image de la ville quand on entre dans Versailles en venant de l'autoroute A13 ; réduire le plus possible l'empreinte carbone (consommation d'énergie).
  
- Caractéristiques du projet de construction
  - Destruction des bâtiments existants mais conservation d'un petit bâtiment typique en bordure de l'avenue de Villeneuve l'Etang (attention : erreur : l'octroi n'est pas sur la parcelle mais appartient à Total).
  - Construction de 3 nouveaux bâtiments, ayant une architecture homogène, très bien isolés (BBC : bâtiment basse consommation), conformes aux dernières normes en matière d'environnement et orientés pour utiliser au mieux la chaleur solaire :
    - Une résidence pour étudiants (49 studios) dans le bâtiment situé le plus à l'est (derrière la station Total).
    - 88 logements (du studio au 5 pièces) dans les deux autres bâtiments.
  - Bâtiments R+3 (dernier étage un peu en retrait en raison d'une large terrasse).
  - Habillage des bâtiments : bois sur les façades peu au soleil, enduit minéral couleur crème sur les parties ensoleillées et bordure du toit en zinc (pour une insertion discrète dans le site).
  - Panneaux solaires sur une partie du toit pour la production d'eau chaude sanitaire (estimation : 30 à 40% des besoins en eau chaude).
  - Les 49 studios de la résidence étudiante, qui seront achetés par Versailles Habitat, rentrent dans le quota des logements sociaux de la loi SRU.
  
- Accès et parkings
  - Accès piétons spécifique pour la résidence étudiante, côté Général Pershing.
  - 2 accès piétons pour les autres bâtiments, côté Villeneuve l'Etang.
  - Accès voitures par le 52 avenue de Villeneuve l'Etang. Cet accès débouchant dans un virage de l'avenue de Villeneuve l'Etang, il faudra prendre les dispositions adéquates pour assurer la sécurité routière, en cohérence avec la résidence voisine.
  - En dehors de 4 places en surface pour les handicapés, aucun parking n'est prévu dans la résidence étudiante, car cette résidence est située à proximité de l'Université. De plus, les étudiants seront incités à utiliser les transports en commun
  - 149 places de parking prévues en sous-sol, sous les deux bâtiments d'habitation. Le nombre total de places de parking pour le projet global est conforme au PLU.
  - Il y aura deux grands parkings pour vélos et deux-roues, un dans la résidence étudiants et l'autre dans la résidence familiale.
  
- Points spécifiques évoqués lors de la discussion
  - Prise en compte de l'augmentation de la taille des véhicules : pas de problème.
  - Il est probable que les étudiants ne loueront pas de parking sur place, mais ils seront fortement incités à prendre les transports en commun ou les deux-roues.
  - Possibilité d'accueillir des familles dans les nouveaux logements : il y aura 7 appartements de 5 pièces (95 à 120 m<sup>2</sup>) et 13 appartements de 4 pièces (78 à 88 m<sup>2</sup>). De plus, il sera possible de moduler les surfaces d'habitation en regroupant deux appartements et donc de créer de nouveaux appartements familiaux si la demande faisait jour lors de la commercialisation.

- Augmentation du coût de construction en raison des normes BBC : Kaufman & Broad indique que le surcoût tend désormais vers zéro car les industriels ont fortement réduit leurs coûts de production sur les nouveaux matériaux isolants et qu'en tout état de cause plus personne ne produit d'immeubles neufs qui ne soient pas BBC ou conformes à la future norme RT 2012.
- Quel avenir pour les familles à Versailles : malgré une forte augmentation des prix à Versailles depuis un an, une famille qui cherche peut trouver à se loger correctement car les prix dans l'ancien s'échelonnent sur une fourchette très large, entre 3000 et 7500 €/m<sup>2</sup>.
- Hauteur des bâtiments par rapport à l'octroi : compte tenu de la déclivité du terrain, ils ne sont pas beaucoup plus hauts.

#### IV – Présentation des derniers travaux des commissions

Ce sujet n'a pas été traité en raison du manque de temps.

La Présidente renvoie aux comptes rendus des réunions des commissions, qui sont diffusés à tous les membres du Conseil de Quartier.

La date de la prochaine réunion de chaque commission est soit confirmée, soit définie (voir § VI).

#### V – Questions diverses

- Le dossier actuel pour le parking à l'angle La Bruyère / Richard Mique ne tient pas compte de ce qui a été dit lors de la réunion du Conseil de Quartier du 7 décembre 2010 et a été consigné dans son CR.
- Le Conseil de Quartier sera invité à une présentation sur les Etangs Gobert.
- Le « Stop » récemment placé sur l'avenue Villeneuve l'Etang, à l'intersection Fourcault de Pavant semble créer un problème de visibilité → à traiter en Commission Circulation Travaux.
- Non-respect du « Stop » à l'intersection Lemercier, dans la descente Villeneuve l'Etang → à traiter en Commission Circulation Travaux.
- Parking sauvage sur les trottoirs → à traiter dans une réunion ultérieure.

#### VI – Dates des prochaines réunions

- Prochaine réunion du Conseil de Quartier :

Mardi 7 juin 2011 à 20.30 Maison de Quartier Clagny-Glatigny
---

Ce sera la dernière réunion de l'année 2010-2011.

La Présidente souhaite qu'elle se termine par moment convivial et festif, avec éventuellement la participation des conjoints.

- Prochaine réunion de chaque commission :

Nom de la Commission	Date de la prochaine réunion
Circulation et Transport	Mercredi 9 mars 2011 à 20.30, Maison de Quartier
Patrimoine et Cadre de Vie	Mardi 15 mars 2011 à 20.30, Maison de Quartier
Urbanisme et Grands Projets	Mardi 22 mars 2011 à 20.30, Maison de Quartier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23.00.

§§§§§§§§§§